Accusé de réception en préfecture 073-247300015-20240328-DE202420-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024



2024 / 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELLIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIR:

M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

EXCUSES:

M. GSELL Bernard

M. GUILLARD Paul

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

<u>Date de Convocation</u> : 21 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 24 Présents : 21 Votants : 19

Objet: Adoption des comptes administratifs 2023 - Budget Eau

Le Président André POINTET s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Thierry BRUNIER pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Vice-Président expose qu'il y a lieu de voter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget Eau.

Fonctionnement	
Recettes	498 202.11 €
Dépenses	292 690,29 €
Résultat 2023	205 511,82 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des	
résultats 2022	
Reports + / -	1 522 729,44 €
Investissement	
Recettes	243 318,01 €
Dépenses	430 837,85 €
Résultat 2023	-187 519,84 €
A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des	
résultats 2022	
Reports + / -	845 063,12 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser : Restes à réaliser :

Section d'investissement		
Recettes	0.00 €	
Dépenses	270 805,85 €	

Accusé de réception en préfecture 073-247300015-20240328-DE202420-DE Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, D 2342-11 et L 2121-14, **Vu** les instructions budgétaires M49,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget Eau tel que présenté ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
			3
19			Dominique COLLIARD
			Daniel COLLOMB
			André POINTET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

de COMMUN.

S VALLEES d'A

Le Président,

André POINTET